



Faire venir un membre de ma famille

Par Visiteur

Bonjour, je suis chef d'une tpe depuis 6 ans et je suis d'origine camerounaise. voici mon problème. je suis face à un dilemme. je gère toute seule ma petite entreprise depuis pratiquement 6 ans et je suis à bout. n'ayant pas assez de revenus pour embaucher ou prendre un jeune en contrat aidé, je suis très fatiguée. alors, je suis dans l'obligation de vendre mon entreprise qui est ma seule ressource. je ne veux pas le faire, mais si je ne trouve pas de solution, je serais bien obligée. j'ai contacté le pôle emploi de la gironde où je réside qui m'a fait comprendre que je ne pourrais que bénéficier d'une aide à hauteur de 30% et sur les séniors et le juniors (- 26 ans). ce qui est déjà un frein et aussi les charges patronales m'incombent. ce serait trop pour moi. un autre frein est que mon entreprise travaille dans la coiffure afro et beaucoup de monde ne le fais pas. du coup, je voulais faire venir du cameroun un membre de ma famille pour m'aider à tenir le coup et à développer la coiffure afro. je me dis que avec un membre, j'ai plus la chance de garder mon entreprise et surtout d'entreprendre à un niveau plus haut. est-ce possible? que dois-je faire?
merci d'avance pour votre réponse.
cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame

je voulais faire venir du cameroun un membre de ma famille pour m'aider à tenir le coup et à développer la coiffure afro. je me dis que avec un membre, j'ai plus la chance de garder mon entreprise et surtout d'entreprendre à un niveau plus haut. est-ce possible? que dois-je faire?
Je comprends parfaitement mais vous devez faire les démarches auprès de pôle emploi car pour embaucher un salarié étranger il faut pouvoir justifier ne pas avoir trouver un salarié en France qui convienne.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour, je sais parfaitemen, et cette démarche ne me convient pas car c'est par manque de moyens financiers pour embaucher une personne ayant les compétences dans le domaine de la coiffure afro, que je voulais entreprendre la démarche de faire venir un membre de ma famille.

Par Visiteur

Bonjour Madame

Je comprends mais cette procédure est obligatoire et si vous ne la respectez pas il est plus que probable que les démarches soient rejetées.
Essayez de justifier l'embauche d'un salarié étranger par le fait que les compétences que cette personne présente sont particulières et que vous n'avez pa trouvé d'équivalent en France.

cordialement